



BACCALAUREAT EPS 2017

OPTIONS FACULTATIVES PONCTUELLES

Liste académique des options facultatives ponctuelles

Danse (chorégraphie individuelle) (et non pas Arts-Danse)

Football

Judo

Natation de distance

Tennis

Ne peuvent pas s'inscrire à l'épreuve facultative :

- les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ;
- les candidats à l'épreuve de complément d'éducation physique et sportive.

L'épreuve se compose de deux parties : une épreuve physique et un entretien.

L'épreuve physique est notée sur 16 points, en référence au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation.

L'entretien noté sur 4 points doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.

Les sportifs de haut niveau :

Sur proposition du groupe de pilotage défini par la circulaire n°2006-123 et sous réserve de validation par le recteur,

- les candidats sportifs de haut niveau inscrits sur listes arrêtées par le ministère chargé des sports,
- les espoirs ou partenaires d'entraînement
- les candidats des centres de formation des clubs professionnels,
- les lycéens engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats, en classe de 2de ou de 1^{ère}, de podiums nationaux scolaires
- les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international durant leur scolarité en classe de 2de ou de 1^{ère}

peuvent bénéficier des modalités adaptées suivantes :

Les candidats sont évalués sur deux parties comme dans le cadre d'une épreuve ponctuelle : une partie pratique physique et une partie entretien.

La part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points. La partie entretien est notée de 0 à 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.

Seuls les points au dessus de 10 (coefficient 1 ou 2) seront pris en compte pour le Baccalauréat.

Toutes les informations concernant ces évaluations seront à demander aux professeurs d'EPS.

Les épreuves se dérouleront fin mai 2017 après convocation individuelle par le service des examens du Rectorat de Lille.

AUCUNE MODIFICATION DU CHOIX NE POURRA ETRE FAITE APRES L'INSCRIPTION.